

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet La Couisière sur la commune principale de l'AIOT La Couisière 49690 CORON.

La référence de votre dossier est A-3-3JG2220W et concerne une demande de type "une déclaration initiale".

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/06/2023 à 16h33 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18440135400057**

Organisme : **CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE**

Fonction : **Conseiller en bâtiment**

Personne morale

N° SIRET **53186163100012**

Raison sociale **EARL LA MAIN DE FER**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

La Couisière

49690 CORON

Signataire

Qualité : **Associé gérant**

Référent

Fonction : **Associé Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **La Couisière**

Description des activités :

L'activité présente sur le site est un élevage de vaches laitières dont l'effectif moyen oscillera entre 80 à 85 vaches pour un effectif maximum de 95 vaches. Une activité de stockage de paille et foin classé sous la rubrique 1530 au titre des 'matériaux combustibles et analogues' est également présente pour une quantité stockée 720 bottes rondes de paille ou foin et 100 big baller de paille soit l'équivalent de 2000 m3. La déclaration se fait en préparation de l'installation d'Alexis FOUCHET au 1er septembre 2023, en association avec son père, actuel gérant de l'EARL LA MAIN DE FER. Le projet comprend les nouvelles installations suivantes : extension du bâtiment de logement actuel des vaches allaitantes au profit du logement de 80 vaches laitières. Le lisier produit ainsi que les effluents du bloc traite seront stockés dans la nouvelle fosse à lisier de 2000 m3 en remplacement de la fosse existante. Une nouvelle plateforme de stockage des ensilages sera créée. L'actuel bâtiment des vaches laitières sera utilisé pour le logement des vaches allaitantes, les vaches laitières taries et une partie des génisses. Les fumiers produits issus des bâtiments existants sont stockés dans la fumière couverte existante. Le plan d'épandage est mis à jour.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La Couisière

49690 CORON

X : 422346

Y : 6674049

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 95 u	D	
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 2000 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **5500**

Profondeur : **Plus de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Lisier de vaches laitières et effluents du bloc traite, Fumiers de bovins

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
49168236	EARL LA MAIN DE FER	4 à 26
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 118		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **13025**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **13025**

A2 : Dont épanchée sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **13025**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épanchées (en mois) **6**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Produits vétérinaires repris par le cabinet vétérinaire LAFORET de Vezins Bâches plastique repris par les établissements TIJOU de la Salle de Vihiers Cadavre d'animaux repris par SECANIM (Cholet)

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve d'eau privée à env 450 m du site au lieu dit La Rouvraie, coord X 422690 ; Y 6674318**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

2 extincteurs présents dans l'atelier.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Autorisation.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de Cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan de Masse .pdf